

Incendie d'une maison de retraite : 6 morts à Marseille

mercredi 14 décembre 2011

Il était près de 2h30 ce matin, et la plupart des pensionnaires dormaient, à la résidence les Anémones, maison de retraite du XII^e arrondissement de Marseille. Un établissement qui accueille de nombreuses personnes peu mobiles, et quelques pensionnaires n'ayant plus toute leur tête. Dans le courant de la nuit, un homme de 75 ans a voulu manger des friandises. Mais comme il ne parvenait pas à desserrer le cordon du sachet, il a tenté de l'ouvrir avec un briquet. Le paquet s'est embrasé, puis son lit. L'homme a réussi à quitter sa chambre, mais un incendie très violent s'est déclaré, accompagné de fumées extrêmement toxiques. Six personnes sont décédées rapidement, treize autres ont été blessées, l'une d'elles se trouvait hier soir entre la vie et la mort...

Les six victimes sont des femmes âgées de 51 à 93 ans, qui occupaient trois chambres non mitoyennes de celle qui a pris feu. La fumée se serait propagée par le couloir. Les marins-pompiers de Marseille, arrivés huit minutes après l'appel du personnel, ont évacué de nombreux pensionnaires (80 ont été relogés dans d'autres ailes du bâtiment). Les voisins immédiats de la chambre en feu ont été sauvés.

Selon Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, qui s'est rendue sur place hier après-midi, les victimes avaient ouvert leurs portes tandis que les personnes sauvées les ont laissées fermées, ce qui a permis aux panneaux de jouer le rôle de coupe-feu. Les alarmes ont par ailleurs fonctionné, selon Christophe Barret, procureur de la République adjoint.

Etait-il possible d'évacuer plus rapidement les résidents, de sauver plus de monde ? Une commission de sécurité avait visité l'établissement le 5 janvier, sans rien relever d'anormal. Au moment du drame, l'équipe de nuit était constituée de quatre salariés seulement (une infirmière, une aide-soignante et deux agents de service), pour un établissement qui comptait jusqu'à mardi soir 183 pensionnaires.

Des effectifs suffisants, jugeait hier Roselyne Bachelot : « Nous sommes non pas dans un hôpital, mais dans un établissement pour personnes âgées dépendantes. [...]. Sur le plan juridique, les chambres de ces maisons de retraite sont considérées comme le domicile de la personne. » La ministre n'écartait cependant pas la possibilité de « renforcer les normes de sécurité »

Libemarseille.fr 14 décembre 2011
